

Elaboration prescrite le : 24 janvier 2002

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 7 décembre 2006

Mis à Enquête Publique du 26 mai 2007 au 26 juin 2007 inclus

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 11 OCT. 2007

Caractère exécutoire le :

Département
du Lot

Commune de **Limogne-en- Quercy**



Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date du : 11 OCT. 2007
approuvant le P L U

PADD

Année 2007

Cabinet Sogexfo – 47 rue de
l'inondation - 82200 Moissac
Tél. 05 63 04 08 38

Sogefi – 1 rue François Antic
82200 Moissac
Tél. 05 63 04 45 25

2

Le Projet

Le projet :

Soucieuse de poursuivre son développement tout en préservant la qualité de son cadre de vie et en assurant la sécurité des habitants, la commune a mis en place un projet d'ensemble dans une logique de développement durable ayant pour objectifs principaux de :

- Préserver et valoriser l'identité de commune du Causse de Limogne,
- Organiser le développement de l'habitat dans le cadre d'une gestion globale du territoire,
- Conforter Limogne dans son rôle de pôle d'un des secteurs de développement économique collectif et solidaire du PNR des Causses du Quercy.



Orientations Générales d'Aménagement et d'Urbanisme retenues



Orientation générale n°1 : « Préserver et valoriser l'identité de commune du Causse de Limogne »

Bâti

- 1.1) Protéger et valoriser le patrimoine bâti et sensibiliser à l'architecture traditionnelle

Paysage

- 1.2) Préserver le patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire, les unités paysagères spécifiques et les espaces de co-visibilités sur les éléments repère des espaces urbanisés

Chemins de randonnées

- 1.3) Poursuivre la mise en réseau (liaisons piétons/cycles) des atouts patrimoniaux du territoire et notamment :
- les accompagner d'une signalétique adaptée
 - réserver les terrains pour finaliser le chemin de ronde du village
 - poursuivre la mise en valeur des chemins bordés de murets »

Note d'explications complémentaires :



- 1.1) La commune de Limogne possède un patrimoine bâti, composante majeure de l'identité locale, caractéristique du Causse de Limogne.
Les constructions nouvelles devront être respectueuses de l'existant. Il s'agira notamment de retrouver dans les extensions futures, certains éléments caractéristiques et/ou identitaires des villages de Causse.
- 1.2) La préservation du patrimoine naturel est en enjeu majeur de la Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.
- 1.3) On entend ici par atouts patrimoniaux (patrimoine protégé et non protégé) les atouts paysagés, bâtis et culturels (ponts de vue, dolmens, le petit patrimoine bâti rural, les sentiers de randonnées existants, croix de chemin...).
La mise en réseau des atouts de la commune permettra de conforter la qualité du cadre de vie de Limogne et de compléter son attractivité touristique.

**Préserver et valoriser
l'identité de commune
du Causse de Limogne**

ARRIVÉ le :
12 OCT. 2007
PREFECTURE DU LOT

Protection des hameaux

Raccordement
chemin de ronde

Protéger et valoriser le patrimoine
bâti et sensibiliser à l'architecture
traditionnelle

chemin de ronde
existant

Mise en place d'EBC
et de terrains cultivés
à protéger

Préserver le patrimoine naturel
sur l'ensemble du territoire, les
unités paysagères spécifiques et
les espaces de co-visibilités
sur les éléments repère
des espaces urbanisés

Poursuivre la mise en réseau des atouts
patrimoniaux du territoire.
Signalétique adaptée
Finaliser le chemin de ronde
Poursuivre la mise en valeur
des chemins bordés de murets

Repérage du
petit patrimoine

Echelle : 1/10 000ème

Source : IGN - Droits Réservés - Repérage
Réalisation : SOGEXFO - Septembre 2004

Dossier n° : C3002
Fichier : R9_Reperage.WOR

AMENAGEMENT 46 - Equipe Pluridisciplinaire

Bruno REDON
Paysagiste - Urbaniste
15 bis route de Bessière
31240 L'UNION



SOGEXFO selarl
Géomètres-Experts Associés
47 rue de l'Inondation
82200 MOISSAC

Orientation générale n°2 : « Organiser le développement de l'habitat dans le cadre d'une gestion globale du territoire »

2.1) Poursuivre l'aménagement et la structuration du bourg et de sa périphérie

- *Densifier le bourg et maîtriser son extension*
 - *En préservant les lignes de crêtes*
 - *En respectant la morphologie urbaine existante*
- *Réhabiliter le bâti ancien dans le centre bourg*
- *Gérer les déplacements et les sécuriser et notamment :*
 - *Créer des aires de stationnement*
 - *Mettre en valeur ou aménager des cheminements piétons*
- *Poursuivre l'aménagement des espaces publics et travailler les limites urbaines*

2.2) Préserver l'identité des mas et hameaux et les mettre en valeur

Permettre la densification de certains hameaux

Optimiser la sécurité incendie sur la commune

- *Aménager et utiliser les points d'eau comme réserve incendie »*

Note d'explications complémentaires :

- 2.1) La densification et les extensions urbaines se feront en harmonie avec l'existant (architecture et morphologie urbaine).
Les mas satellites, déjà pris dans l'agglomération, autour du centre bourg seront organisés pour donner une harmonie et une cohérence à l'ensemble en tenant compte des relations de covisibilités.
Autour de Limogne, un phénomène périurbain fortement consommateur d'espace associé au développement d'implantations le long des voies constitue un facteur d'insécurité routière.
Les aménagements de la place de l'église et de la place devant la poste sont programmés et l'aménagement de la place Beauregard est à prévoir.
- 2.2) La densification de certains hameaux se fera en harmonie avec l'existant (morphologie urbaine, architecture).
L'enfrichement par déprise agricole fait apparaître un risque d'incendie.

Orientation générale n°2

Organiser le développement de
l'habitat dans le cadre d'une
gestion globale du territoire

REÇU le :
12 OCT. 2007
PREFECTURE DU LOT

Poursuivre l'aménagement du bourg
et de sa périphérie
Densifier le bourg et maîtriser
son extension
Réhabiliter le bâti ancien
dans le centre bourg
Gérer les déplacements
Poursuivre l'aménagement des
espaces publics et travailler
les limites urbaines

Densification des hameaux

Confortement du bourg

Réaménagement
d'espaces publics

Reprise et
redimensionnement
des réseaux

Préservation des crêtes

Organisation des zones AU
par schémas de voirie permettant
d'optimiser l'espace

Préserver l'identité des mas et hameaux
Permettre la densification de
certains hameaux
Optimiser la sécurité incendie
sur la commune

Légende :

-  Zone urbanisée comprenant :
habitations, commerces, activités
-  Constructions diffuses

Echelle : 1/30 000ème

Source : IGN - Droits Réservés
Réalisation : SOGEXFO - Janvier 2004

Dossier n° : C3002
Fichier : R6_Etalement.WOR

AMENAGEMENT 46 - Equipe Pluridisciplinaire

Bruno REDON
Paysagiste - Urbaniste
15 bis route de Bessière
31240 L'UNION



Orientation générale n°3 : « Conforter Limogne dans son rôle de pôle d'un des secteurs de développement économique collectif et solidaire du PNR des Causses du Quercy »

- 3.1) *Préserver et développer une agriculture de qualité et raisonnée*
- 3.2) *Maintenir et développer le tissu des commerces et services dans le bourg*
- 3.3) *Créer une nouvelle zone artisanale en prenant en compte l'environnement et la défense incendie*
- 3.4) *Poursuivre la démarche de qualité dans l'offre touristique et de loisirs*



Note d'explications complémentaires :

Limogne est identifiée comme « pôle économique » dans un des secteurs de développement économique collectif et solidaire du PNR des Causses du Quercy. L'objectif est ici de conforter le développement économique de Limogne en cohérence avec ce territoire.

- 3.1) L'agriculture était par le passé la ressource principale. La volonté de la commune est de maintenir, de préserver et de développer l'agriculture pour des raisons « économiques ainsi que pour l'entretien des paysages (préservation des atouts patrimoniaux) et la limitation du risque d'incendie.
- 3.2) La charte du Parc Naturel Régional identifie Limogne comme « pôle commercial de proximité ». Concernant les commerces et services, l'objectif est d'accueillir, en fonction des besoins futurs, de nouveaux services et commerces de proximité.
- 3.3) La création de la nouvelle zone artisanale, située à l'écart du centre a pour objectif l'accueil de nouvelles entreprises sur la commune.
- 3.4) Limogne-en-Quercy est village touristique. La fidélisation de la clientèle est liée à une offre existante de qualité. La volonté de la municipalité est de poursuivre cette démarche.

Orientation générale n°3

Conforter Limogne dans son rôle
de pôle d'un des secteurs de
développement économique collectif
et solidaire du PNR
des Causses du Quercy

ARDECOT
12 OCT. 2007

PREFECTURE DU LOT

Créer une nouvelle zone
artisanale en prenant en
compte l'environnement
et la défense incendie

Création d'une
zone AUE

Création de zones de loisirs
Mise en valeur du patrimoine

Préserver et développer
une agriculture de qualité
et raisonnée

Création de parking
facilitant l'accès au bourg

Maintenir et développer
le tissu des commerces
et services dans le bourg

Légende :



Exploitation agricole

Echelle : 1/30 000ème

Source : IGN - Droits Réservés
Réalisation : SOGEXFO - Février 2004

Dossier n° : C3002
Fichier : R6_Activite.WOR

AMENAGEMENT 46 - Equipe Pluridisciplinaire

Bruno REDON
Paysagiste - Urbaniste
15 bis route de Bessière
31240 L'UNION



SOGEXFO selat
Géomètres-Experts Assoc
47 rue de l'Inondation
82200 MOISSAC